

A.P.E.I DE PERIGUEUX

1, Avenue Hélène Boucher

24750 BOULAZAC-ISLE-MANOIR

***LVDS* Audit**

Commissaires aux Comptes

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

SUR LES COMPTES ANNUELS

**EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2025**

A.P.E.I de PERIGUEUX
1 avenue Hélène Boucher
24750 – BOULAZAC ISLE MANOIR

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

SAS LVDS AUDIT
Commissaires aux Comptes Associés
11, rue de la Fontaine Bleue - BP 10113
19103 BRIVE CEDEX
Téléphone : 05.55.18.08.08 - Mail : lvdsaudit@lvds.biz

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**SUR LES COMPTES ANNUELS****Exercice clos le 31 décembre 2025**

À l'Assemblée Générale de l'A.P.E.I de Périgueux,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'A.P.E.I de Périgueux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « B-Principes et méthodes comptables – partie 1 Conventions générales comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif à l'application du règlement comptable ANC n°2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Brive,

Pour la SAS LVDS AUDIT,

Signé par Lucie Cremoux
Le 21 mai 2026



doc_WbZg
tx_wrV9l1ll1yn3

Lucie CREMOUX,
Commissaire aux Comptes.

Bilan Actif - APEI PERIGUEUX

Bilan Combiné - Actif arrêté au 31/12/2025				
Libellé	Brut	Amortist	Net	Net A-1
Frais d'établissement (I)	192 409	131 743	60 666	83 583
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais de développement	9 434	9 434		
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, (1)	625 324	493 105	132 219	134 728
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				25 678
Immobilisations Corporelles				
Terrains	1 556 290	495 491	1 060 799	760 658
Constructions	41 835 635	23 850 831	17 984 803	14 033 640
Installations techniques, matériel et outilla	9 257 436	7 319 446	1 937 990	1 623 670
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	1 748 399		1 748 399	4 518 211
Biens reçus par legs ou donations destinés à être				
Immobilisations Financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations	10		10	10
Autres titres immobilisés	986 672		986 672	985 430
Prêts				
Autres immobilisations financières	60 908		60 908	56 681
Total (II)	56 080 107	32 168 306	23 911 801	22 138 706
Actif Circulant				
Stocks et en cours	99 586	4 001	95 585	85 021
Créances (3)				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 622 749		3 622 749	3 448 763
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	1 482 110		1 482 110	798 192
Charges constatées d'avance	336 160		336 160	317 551
Divers				
Instruments financiers à terme et jetons détenus	12 300		12 300	12 300
Disponibilités	9 060 013		9 060 013	9 856 479
Total (III)	14 612 918	4 001	14 608 917	14 518 306
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écart conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
Total de l'Actif (I+II+III+IV+V+VI)	70 885 434	32 304 049	38 581 384	36 740 594
(1) Dont droit au bail				
(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif - APEI PERIGUEUX

Bilan Combiné - Passif arrêté au 31/12/2025		
Libellé	Net	Net A-1
Fonds Propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	2 542 543	2 542 543
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	9 990 750	9 271 522
Réserves pour projet de l'entité	8 062	8 062
Autres réserves	807 625	807 625
Report à nouveau		
Reports à nouveau hors activités SMS	2 283 891	2 303 829
Reports à nouveau activités SMS non contrôlée		8 446
Reports à nouveau activités SMS ss gest ctrlé	-1 879 434	-1 952 566
Dépenses refusées par l'autorité de tarification	-1 088 602	-1 105 969
Charges des activités SMS prise en compte différée		
Excédent ou déficit de l'exercice	711 661	781 345
Situation nette (sous-total)	13 376 497	12 664 835
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	907 204	904 028
Provisions réglementées	2 302 756	2 184 264
Total (I)	16 586 456	15 753 127
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	71 425	79 167
Fonds dédiés	1 290 588	1 421 015
Total (III)	1 362 013	1 500 182
Provisions		
Provisions pour risques	10 132	152 409
Provisions pour charges	2 022 995	1 847 631
Total (III)	2 033 127	2 000 040
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	12 217 844	11 995 533
Emprunts et dettes financières diverses (2)	7 733	
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 031 458	904 916
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	5 053 153	4 372 038
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	176 805	60 049
Autres dettes	110 856	82 456
Produits constatés d'avance	1 940	72 254
Total (IV)	18 599 789	17 487 246
Ecarts de conversion (passif)		
Total (V)		
Total du Passif (I+II+III+IV+V)	38 581 384	36 740 594
(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	24 640	
(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat - APEI PERIGUEUX

Compte de Résultat Combiné - arrêté au 31/12/2025		
Libellé	Net	Net A-1
Produits d'exploitation		
Cotisations	12 604	13 207
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	1 905 447	1 901 369
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
<i>dont ventes de biens relatives activités SMS</i>		
Ventes de prestations de service	3 058 375	2 917 993
<i>dont parrainages</i>		
<i>dont ventes de prestations relatives activités SMS</i>	577 631	576 730
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	30 994 846	30 387 265
<i>dont contr. financ. des autorités de tarification</i>	30 259 043	29 731 965
Versements des fondateurs ou consommations de la		
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>	71 179	
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	66 073	36 126
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	250 073	258 074
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et	11 259	
Utilisations des fonds dédiés	274 523	204 269
Autres produits	3 855 502	3 512 463
Total des produits d'exploitation (I)	40 499 882	39 230 765
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	1 219	4 478
Variation de stocks	-7 958	-10 277
Autres achats et charges externes	9 161 963	9 143 514
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 891 074	1 844 222
Salaires	18 962 470	18 555 202
Cotisations sociales	6 878 052	6 632 549
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 785 557	1 724 765
Dotations aux provisions	239 960	314 371
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et	56 973	
Reports en fonds dédiés	136 355	30 153
Autres charges	346 980	56 240
Total des charges d'exploitation (II)	39 452 644	38 295 215
Résultat d'exploitation (I-II)	1 047 238	935 550

Produits financiers		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	9 560	9 456
Autres intérêts et produits assimilés	163 609	132 517
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de		
Total (III)	173 169	141 973
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux	16 970	16 997
Intérêts et charges assimilées	319 986	340 670
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de		
Total (IV)	336 956	357 667
Résultat financier (III-IV)	-163 787	-215 694
Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)	883 451	719 856
Produits exceptionnels (V)	16 291	728 654
Charges exceptionnelles (VI)	134 782	645 497
Résultat exceptionnel (V-VI)	-118 492	83 157
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	53 298	21 668
Total des produits (I + III + V)	40 689 342	40 101 392
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	39 977 681	39 320 047
EXCÉDENT OU DÉFICIT	711 661	781 345

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS

I.	FAITS SIGNIFICATIFS, PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D’EVALUATION, COMPARABILITE DES COMPTES.	7
A.	FAITS SIGNIFICATIFS DE L’EXERCICE	7
B.	PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	9
C.	CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES, COMPARABILITE DES COMPTES	13
II.	NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN	14
A.	ACTIF IMMOBILISE	14
B.	ACTIF CIRCULANT	15
C.	TRESORERIE.....	16
D.	COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	17
E.	FONDS ASSOCIATIFS	17
F.	PROVISIONS	19
G.	FONDS DEDIES	21
H.	EMPRUNTS ET DETTES	21
I.	COMPTES DE REGULARISATION PASSIF.....	22
III.	NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	22
A.	VENTILATION DU CHIFFRE D’AFFAIRES	22
B.	RESULTAT FINANCIER	22
C.	RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	23
D.	RESULTAT ET IMPOTS SUR LES SOCIETES.....	23
E.	TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT ADMINISTRATIF AU RESULTAT COMPTABLE CONSOLIDE PAR ETABLISSEMENT ET RESULTAT EFFECTIF GLOBAL	25
IV.	AUTRES INFORMATIONS.....	25
A.	ENGAGEMENTS HORS-BILAN	25
B.	EFFECTIFS AU 31/12/2025.....	27
C.	REMUNERATIONS DES TROIS DIRIGEANTS LES MIEUX REMUNERES	27
D.	HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	27
E.	SITUATION FINANCIERE.....	28
F.	SITUATION DE L’ACTIF REALISABLE ET DISPONIBLE, ET DU PASSIF EXIGIBLE.....	29
G.	COMPARABILITE : BILAN ET COMPTE DE RESULTAT ARRETE N-1	30

L'exercice social est d'une durée de 12 mois et couvre la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025. L'exercice précédent était également d'une durée de 12 mois.

Les informations, ci-après communiquées, font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes de l'APEI Périgueux regroupent les structures suivantes :

- L'association Apei Périgueux ;
- La direction générale de l'APEI Périgueux ;
- La Maison d'Accueil Spécialisée « Héliodore » ;
- L'Etablissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés « Calypso » ;
- Les Foyers d'Hébergement « Les Résidences de l'Isle » ;
- Le SAVS « Les Résidences de l'Isle » ;
- Le Foyer de Vie « Lysander » ;
- Le Foyer de Vie « La Peyrouse » ;
- Le Foyer de Vie « Lou Prat Doù Solelh » ;
- Le Foyer d'Accueil Médicalisé « Résidence Val de Dronne » ;
- Le Foyer de Vie « Résidence Val de Dronne » ;
- Le Foyer d'Accueil Médicalisé « Le Bercaïl » ;
- Le Foyer de Vie « Le Bercaïl » ;
- L'ESAT « Osea » (Budget Principal de l'Activité Sociale et Budget Annexe de l'activité de Production et de Commercialisation) ;
- L'entreprise adaptée « EA Osea » ;
- L'entreprise adaptée « EA Restaurvèze » ;
- Le Groupe d'Entraide Mutuelle « GEM Apei »

Toutes les structures de l'association clôturent leurs comptes au 31 décembre. Chacune de ces structures dispose d'une comptabilité distincte, qui fait ensuite l'objet d'une agrégation pour former le bilan général et le compte de résultat général de l'association.

Sur le plan financier, les établissements médico-sociaux voient leur exploitation financée et contrôlée par l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental. Le résultat de ces établissements peut être restitué en tout ou partie aux organismes financeurs (en fonction des décisions de ces derniers ou des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyen conclus avec eux, dans le cadre des réglementations en vigueur).

A l'inverse, le résultat des autres structures, dites en « gestion directe », revient systématiquement à l'association.

Le total du bilan avant affectation des résultats est de 38 581 384,49€.

Le résultat net comptable est un excédent de 711 661,40 €.

I. FAITS SIGNIFICATIFS, PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION, COMPARABILITE DES COMPTES.

A. Faits significatifs de l'exercice

Variation du périmètre

Néant.

Réalisations 2025

- ✓ Modification de l'agrément du SAVS « Les Résidences de l'Isle » avec la création de 45 places, dont le service « SAVS Renforcé » ;
- ✓ Livraison de la Résidence Alain Faure en juin 2025, qui a permis la location de 25 appartements à des usagers du « SAVS Renforcé » ;
- ✓ Livraison du nouvel Esat en septembre 2025, avec l'ouverture au public du restaurant Bistr'Oséa ;
- ✓ Démarrage des travaux pour la création d'habitats modulaires au foyer de vie Le Bercail ;
- ✓ Réalisation d'un audit et d'une revue de conformité sur le règlement général sur la protection des données (RGPD) ;
- ✓ Finalisation du projet ESMS Numérique ;
- ✓ Négociation avec les autorités (ARS Nouvelle Aquitaine et Conseil Départemental de la Dordogne) pour le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) 2026-2030 ;
- ✓ Mise en service des logiciels pour le projet de dématérialisation des fonctions achat et RH ;
- ✓ Certification « Ecocert en cuisine » pour la restauration au Bercail, qui permet de proposer aux résidents une alimentation 100% bio, faite maison, local et de saison (niveau de labellisation : Excellence (3 carottes)).

Projets en cours

- ✓ Mise en place de la « Plateforme de services intégrés » regroupant un Pôle de Ressources Handicap (PHR) et une Plateforme d'Accompagnement et de Répit (PFR), suite à la réponse favorable de l'ARS Nouvelle Aquitaine sur l'appel à candidatures.
- ✓ Projet de réorganisation de l'association et de son organigramme fonctionnel.
- ✓ Renégociation des frais de siège 2026-2030.

Contrôles externes

Il n'y a pas eu de contrôle externe en 2025.

Ressources associatives

Le montant des cotisations des adhérents est de 12 604 €

Le montant des dons (affectés ou non) reçu est de 137 252 €.

Convention

Un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) a été signé le 31 décembre 2020 avec le Conseil Départemental de la Dordogne et l'ARS Nouvelle-Aquitaine pour une durée de cinq ans pour la période 2021-2025.

Un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) a été signé le 11 mars 2024 avec la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) pour les entreprises adaptées EA Òsea et EA Restaurézère pour une durée de 3 ans pour la période 2024-2026.

Nombre d'usagers

Au 31 décembre 2025, 480 personnes et 247 travailleurs étaient accompagnés au sein des différents établissements et services de l'APEI Périgueux.

B. Principes et méthodes comptables

1. Conventions générales comptables

Les comptes annuels de l'APEI Périgueux ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions réglementaires en vigueur en France. Ils ont été arrêtés conformément au plan comptable général (règlement ANC n°2014-03 et suivants, modifié par le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers), en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes pour l'exercice 2025 :

- Règlement N° 2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC N° 2022-06 du 22 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers ;
- le règlement ANC n°2018-06 (modifié notamment par les règlements ANC n°2020-08, 2021-02, 2022-02 et 2022-04) relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- le règlement ANC n°2019-04 relatif aux organismes gérant des établissements et services sociaux et médico sociaux ;
- la nomenclature des comptes prévue par l'arrêté du 27 décembre 2024 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico sociaux relevant de l'article L.312-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), qui actualise la précédente nomenclature dite « M22bis » pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 ;
- les dispositions comptables de l'article R.314-81 du CASF pour la présentation des comptes annuels.

Principales évolutions applicables aux comptes 2025.

Pour l'exercice 2025, les principales évolutions résultant de l'application du règlement ANC n°2022-06, du règlement ANC n°2023-03, et de l'arrêté du 27 décembre 2024 sont les suivantes :

- Redéfinition du résultat exceptionnel, avec recentrage sur les opérations véritablement non courantes et reclassement de certaines opérations auparavant qualifiées d'exceptionnelles en résultat courant.
- Suppression des comptes de « transferts de charges », notamment du compte 791. Les opérations correspondantes étant désormais comptabilisées selon leur nature (par exemple : refacturations de services en 708 « Produits des activités annexes », indemnités d'assurance en 7587 ou 757 en cas de destruction ou de vol d'immobilisations).
- Reprise des subventions d'investissement désormais enregistrée en résultat courant via le compte 747 « Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice », en remplacement du compte 777, conformément à la réforme du plan comptable général et à son adaptation au secteur des ESSMS privés.
- Mise à jour et modernisation de la nomenclature des comptes M22bis (libellés, objets de certains comptes, développement de certains comptes de provisions et de classe 4), avec nécessité d'assurer la comparabilité entre les exercices 2024 et 2025.
- Adaptation de la présentation des états financiers (bilan, compte de résultat et annexe), en cohérence avec la modernisation introduite par le règlement ANC n°2022-06 pour les entités relevant du droit comptable français, y compris les organismes sans but lucratif.

Les valorisations des changements de comptes sont précisées dans la note I-C (« Changements de méthodes comptables, comparabilité des comptes »). Pour comparaison, le bilan et le compte de résultat 2024 arrêtés sont présentés en note IV-G.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. Exceptions

Néant.

3. Règles et méthodes comptables

a) Résultats

S'agissant des résultats dans le cadre du CPOM et des établissements médicaux-sociaux, le principe retenu est celui de la non reprise des résultats par la ou les autorités de tarification.

Le gestionnaire procède à l'affectation des résultats selon des modalités définies dans le CPOM en lien avec ses objectifs (R.314-43 du CASF) et dans le respect des dispositions des articles R.314-234 à 237 du CASF. A ce titre, le principe général est que l'affectation des résultats se fasse au sein du même compte de résultat, c'est-à-dire par établissement ou service.

L'ARS et le Conseil Départemental conservent, par ailleurs la possibilité de réformer le résultat si l'un et/ou l'autre constate(nt) des dépenses manifestement étrangères, par leur nature ou leur importance, aux nécessités normales de gestion des établissements et services.

Ces dispositions ne s'appliquent pas pour les structures en « gestion directe » (entreprises adaptées, le budget annexe de production et de commercialisation de l'ESAT, et la partie « association » du siège) pour lesquels l'affectation des résultats n'est pas soumise à l'approbation d'une autorité extérieure.

b) Evaluation des immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais accessoires) ou à leur coût de production après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Le coût de production représente le coût d'achat des matières premières consommées augmenté des frais directs ou indirects de production.

Les frais accessoires représentent l'ensemble des coûts engagés pour mettre l'immobilisation en place et en état de fonctionner. Ils sont obligatoirement immobilisés.

Les frais d'acquisition des immobilisations, à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Les intérêts des emprunts spécifiques à l'acquisition ou à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Si dès l'origine, les éléments constitutifs d'un actif ont des utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu. La méthode des composants consiste à ventiler une immobilisation corporelle en fonction des différents éléments significatifs qui la composent et qui ont une utilisation différente de l'immobilisation principale.

Les immobilisations financières sont comptabilisées selon les règles suivantes :

- La comparaison effectuée élément par élément entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur d'inventaire ;
- Seules les moins-values affectent le résultat de l'exercice ;
- Aucune compensation.

c) Amortissements et dépréciations de l'actif

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et/ou d'une dépréciation. Les actifs, dont l'utilisation par l'entité est déterminable, font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, l'amortissement est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Le mode linéaire est appliqué à défaut de mode mieux adapté. Les durées d'amortissement pratiquées sont :

Concessions, brevets, licences	2 à 5 ans
Constructions	20 à 50 ans
Installations générales, agencements, aménagement des constructions / IGAAC	5 à 25 ans
Matériel équipement	3 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Matériel et outillage	3 à 5 ans
Matériel de transport	3 à 7 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 à 15 ans

d) Evaluation des stocks

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

A l'inventaire, les stocks :

- de matières premières sont évalués aux derniers prix d'achat connu ;
- de produits semi-finis sont évalués au coût de revient proportionnel à l'état d'avancement de la production ;
- de produits finis sont évalués au coût de revient.

e) Créances

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

f) Engagements de retraites

Les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Il existe donc, à la clôture de l'exercice, une obligation de verser des indemnités de départ à la retraite qui trouve son origine dans la présence de salariés au sein de l'entité, et une sortie probable de ressources au bénéfice d'un tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions pour indemnités de fin de carrière résultent d'un calcul selon la méthode prospective. Les critères retenus pour le calcul de la provision sont les suivants : Les personnels concernés sont les CDI présents au 31 décembre, l'âge de départ à la retraite est fixé à 63 ans, le taux de progression des salaires est évalué à 1.5% en moyenne, le taux d'actualisation retenu est de 3.80%, et le taux de charges patronales moyen est estimé à 45%.

La totalité de la provision pour indemnités retraite est comptabilisée et individualisée dans les comptes par établissement. Une information sur les montants des engagements est donnée dans la note II-F.

g) Provisions réglementées

Ce sont des provisions qui ne correspondent pas à l'objet normal d'une provision et comptabilisés en application de dispositions réglementaires spécifiques :

- Provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement : Il s'agit de fonds mis durablement à la disposition des établissements par les financeurs pour couvrir un besoin de financement.
- Provisions réglementées - réserves des plus-values nettes d'actif : Les plus-values de cession d'immobilisation ou de valeurs mobilières de placement sont neutralisées par la constitution d'une provision réglementée du montant de la plus-value.

h) Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Une provision pour rémunération des travailleurs handicapés est constituée dans les comptes distincts pour faire face à l'obligation de rémunération des travailleurs handicapés suite à la probabilité d'une modification importante et imprévisible des conditions économiques, et susceptible de mettre en cause le fonctionnement normal de l'établissement. Le montant de cette provision correspond à trois mois de salaire (brut + charges patronales). Cette provision est retraitée dans les comptes consolidés puisqu'elle ne correspond pas à la définition d'un passif du règlement ANC 2014-03.

i) Fonds dédiés

Il s'agit d'un passif qui enregistre, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées, ainsi que des ressources affectées par des tiers financeurs, à des projets définis, ou à des établissements et qui n'ont pu encore être utilisés conformément à l'engagement pris à leur égard.

Sont comptabilisés, à la clôture de l'exercice, dans les comptes de fonds dédiés, les montants non utilisés pendant l'exercice des ressources suivantes :

- Les subventions d'exploitation, et les contributions financières accordées par les autorités de tarification pour le financement de charges d'exploitation ou pour financer le renouvellement des immobilisations (ex-provision pour immobilisation) ;
- Les contributions financières reçues d'autres personnes morales ;
- Les ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs et donations.

Une information sur les montants des engagements restants est donnée dans la note II-G.

C. Changements de méthodes comptables, comparabilité des comptes

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général.

La première application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable résultant d'un changement de réglementation. Ce changement est obligatoire et ne nécessite pas de justification particulière.

Conformément aux dispositions applicables, ce changement est appliqué de manière prospective. Les comptes de l'exercice 2024 présentés à titre comparatif n'ont donc pas été retraités selon les nouvelles règles comptables introduites par le règlement.

Toutefois, afin d'assurer la cohérence de présentation entre les exercices 2025 et 2024, certaines modifications de présentation ont été effectuées dans la colonne comparative 2024, exclusivement pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat. Ces modifications portent notamment sur :

- le regroupement des produits et charges exceptionnels selon les nouvelles lignes prévues par le règlement ;
- le reclassement des transferts de charges dans les postes appropriés du compte de résultat ;
- certains reclassements de postes du bilan afin de respecter la nouvelle structure des états financiers.

Ces ajustements de présentation n'ont pas d'incidence sur le résultat ni sur les capitaux propres de l'exercice 2024.

Par ailleurs, la mise en œuvre du règlement entraîne certaines évolutions dans la présentation et la classification des produits et charges à compter de l'exercice 2025, notamment :

- la nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique des transferts de charges ;
- l'évolution de certaines règles de classement dans le compte de résultat.

Lorsque ces changements ont une incidence significative sur les comptes de l'exercice 2025, l'information correspondante est présentée ci-après.

Incidence du changement de méthode sur l'exercice 2025

Les principaux impacts identifiés sur les comptes de l'exercice 2025 sont les suivants :

Nature de l'impact	Présentation avant application du règlement	Montant 2024	Traitement comptable 2025	Montant 2025
Produits liés à des cessions d'immobilisations	Résultat exceptionnel	525 783 €	Résultat courant	11 259 €
Valeurs nettes comptables des immobilisations	Résultat exceptionnel	77 140 €	Résultat d'exploitation	56 973 €
Quote-part de subventions d'investissement virée au résultat	Résultat exceptionnel	106 227 €	Résultat d'exploitation	101 683 €
Remboursements ou refacturations de charges (anciennement transferts de charges)	Transferts de charges	201 745 €	Comptabilisés en diminution des charges ou en produits appropriés	175 754 €
Dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt	Résultat d'exploitation	0 €	Résultat financier	0 €

Ces modifications résultent exclusivement de l'application des nouvelles dispositions réglementaires et n'ont pas d'incidence sur le résultat global de l'exercice, mais uniquement sur la présentation et la classification de certains postes du compte de résultat.

II. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

A. Actif immobilisé

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

	IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions & Mise au rebut	Virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
INCORPORELLES	Frais d'établissement	192 409				192 409
	TOTAL I	192 409				192 409
	Frais de développement	9 434				9 434
	Donations temporaires d'usufruit					
	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs	562 169	37 478		25 678	625 324
	Immobilisations incorporelles en cours	25 678			-25 678	
	Avances et acomptes					
	TOTAL II	982 098	37 478			634 758
CORPORELLES	Terrains	1 240 271	316 019			1 556 290
	Constructions	36 911 134	682 389	153 532	4 395 645	41 835 635
	Installations techniques, matériel & outillage	8 491 805	875 523	119 606	9 714	9 257 435
	Immobilisations corporelles en cours	4 462 308	1 697 083	36 285	-4 405 359	1 717 747
	Avances et acomptes	92 189	39 894	101 431		30 652
	Biens reçus par legs ou don destinés à être cédés					
	TOTAL III	51 197 706	3 610 907	410 854		54 397 759
FINANCIERES	Participations	10				10
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés	985 430	1 242			986 672
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	56 681	9 513	5 285		60 908
	TOTAL IV	1 042 121	10 755	5 285		1 047 591
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	53 221 925	3 659 139	416 140		56 080 107

Détail des immobilisations en cours :

Immobilisations incorporelles en cours

Immobilisations corporelles en cours

Restructuration Héliodore	4 380 €
Remplacement détecteurs combles RVD	8 470 €
Installation citerne SSI La Peyrouse	4 560 €
Construction habitat modulaire Le Bercaill	1 689 684 €

	AMORTISSEMENTS	Amortissements cumulés début exercice	Augmentations	Diminutions	Virement poste à poste	Amortissements cumulés fin exercice
IMMO. INCORP.	Frais d'établissement	108 826	22 917			131 743
	TOTAL I	108 826	22 917			131 743
	Frais de développement	9 434				9 434
	Donations temporaires d'usufruit					
	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	427 441	65 664			493 105
	TOTAL II	436 874	65 664			502 538
IMMO CORP.	Terrains	479 613	15 877			495 491
	Constructions	22 877 494	1 126 869	153 532		23 850 831
	Installations techniques, matériel & outil.	6 868 135	547 557	96 247		7 319 446
	TOTAL III	30 225 242	1 690 304	249 779		31 665 768
	TOTAL GENERAL (I+II+III)	30 770 943	1 778 885	249 779		32 300 049

Les principaux investissements qui ont eu lieu en 2025 concernent la livraison de la construction de l'Esat de Trélissac, et des travaux en cours pour la création d'habitats modulaires sur le foyer de vie Le Bercaïl.

En 2024, une immobilisation (machine) a été acquise en crédit-bail, dont le détail est précisé dans la note IV-A-2.

2. Immobilisations financières

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Montant brut	Degré de liquidité de l'actif	
		A 1 an au plus	A plus d'1 an
Participations			
Créances rattachées à des participations	10		10
Autres titres immobilisés	986 672		986 672
Prêts			
Autres immobilisations financières	60 908		60 908
TOTAL	1 047 590		1 047 590

(1) Montant : Prêts accordés cours exercice

- €

Les autres titres immobilisés concernent principalement les titres de fonds commun de placement détenus pour couvrir les jours placés sur le compte épargne temps (637 083 €), et des parts sociales de nos partenaires bancaires pour 349 589 €.

Les autres immobilisations financières sont des dépôts ou cautionnements auprès de nos fournisseurs pour garantie de paiement.

B. Actif circulant

1. Stocks et en-cours

Les stocks se rapportent essentiellement aux activités des établissements de travail adapté (Esat, EA).

2. Créances

CREANCES	Montant brut	Degré de liquidité de l'actif	
		A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients et comptes rattachés			
Redevables et Usagers	2 461 880	2 461 880	
Clients	455 829	455 829	
Factures à établir	705 039	705 039	
Créances douteuses			
Autres créances	1 482 110	1 482 110	
Charges constatées d'avance	336 160	184 465	151 695
TOTAL	5 441 019	5 289 324	151 695

Le poste « clients et comptes rattachés » comprend les créances relatives aux prix de journée facturés ou à la dotation globale des établissements sous gestion contrôlée (« Redevables et Usagers ») et les créances relatives à la vente des produits ou prestations principalement des établissements de travail adapté (« Clients »).

Les « autres créances » enregistrent notamment les remboursements d'indemnités journalières, les subventions à recevoir (aides aux postes du travail adapté, les remboursements de dépenses de formation à recevoir, ainsi que les autres créances diverses). Il comprend notamment 161 387 € de produits à recevoir.

Dans les « charges constatées d'avance », figure désormais les « charges à répartir sur plusieurs exercices » suite à la modification du plan comptable.

C. Trésorerie

Ventilation de la trésorerie par établissement :

Trésorerie (VMP + Disponibilités)	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	Var. N/N-1
Siège - Direction générale	6 702 136	7 077 995	7 673 270	8.41%
MAS Héliodore	99 022	87 335	179 735	105.80%
EEAP Calypso	-21 106	156 814	244 294	55.79%
ESAT Oséa - BPAS	801 015	395 394	31 967	-91.92%
FAM / FV Résidences Val de dronne	343 629	312 427	11 055	-96.46%
FAM / FV Le Bercaill	383 985	390 408	30 390	-92.22%
FH / SAVS Résidences de l'Isle / GEM	395 126	278 261	12 196	-95.62%
FV Lou Prat Dou Solelh	225 503	131 247	-22 782	-117.36%
FV La Peyrouse	235 217	128 597	235 717	83.30%
FV Lysander	427 349	195 900	519 038	164.95%
Fonds détenus pour le compte des résidents	66 952	76 388	98 567	29.03%
EA Oséa	230 293	121 461	9 105	-92.50%
EA Restaurazère	119 501	72 398	10 876	-84.98%
ESAT Oséa - BAPC	388 081	444 154	14 247	-96.79%
TOTAL	10 396 702	9 868 779	9 047 673	-8.32%

La trésorerie disponible inclue des valeurs mobilières de placement pour 12 k€, des placements sur de comptes à termes rémunérés ou sur des comptes sur livret à hauteur de 7 000 k€ au 31.12.2025. Dans le cadre d'une gestion centralisée des placements de trésorerie, tous les placements et les produits financiers y afférents (VMP, comptes sur livret et dépôts à terme) sont enregistrés au niveau de la direction générale.

D. Comptes de régularisation actif

Les charges constatées d'avance ne concernent que des charges liées à l'exploitation normale.

E. Fonds associatifs

1. Tableau de variation des fonds propres

La variation de ce poste depuis l'exercice précédent est résumée dans le tableau suivant :

POSTES	Solde au 31/12/2024	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise:					
Fonds propres statutaires					
Fonds propres complémentaires	2 542 543				2 542 543
Fonds propres avec droit de reprise:					
Fonds propres statutaires					
Fonds propres complémentaires					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Réserves statutaires ou contractuelles :					
Excédents affectés à l'investissement	7 396 710	546 072			7 942 782
Excédents affectés à la couverture du BFR	657 340				657 340
Réserves de compensation des déficits	1 199 550	175 148			1 374 698
Réserves de compensation des charges d'amortissements	17 921	-1 991			15 930
Réserves pour projet de l'entité	8 062				8 062
Autres	807 625				807 625
Reports à nouveau					
Reports à nouveau hors activités SMS	2 303 829	16 269	124 000	-160 207	2 283 891
Reports à nouveau activités SMS non contrôlée	8 446			-8 446	0
Reports à nouveau activités SMS ss gest ctrlé	-1 952 566	28 480	168 652	-124 000	-1 879 434
Dépenses refusées par l'autorité de tarification	-1 105 969	17 367			-1 088 602
Charges des activités SMS prise en compte différée					0
Résultat de l'exercice					
Résultat 2024 des structures en gestion directe	315 720	-315 720			0
Résultat 2024 des établissements médico-sociaux	465 625	-465 625			0
Résultat 2025 des structures en gestion directe			277 484		277 484
Résultat 2025 des établissements médico-sociaux			434 178		434 178
Situation nette	12 664 835	0	1 004 314	-292 652	13 376 497
Subventions d'investissement	904 028		104 859	-101 683	907 204
Provisions réglementées	2 184 264		134 782	-16 291	2 302 756
Total Autres Fonds Propres	3 088 292	0	239 641	-117 974	3 209 959
Total Fonds Propres	15 753 127	0	1 243 955	-410 626	16 586 456

À la suite des modifications du plan comptable, les comptes de report à nouveau ont été adaptés, et les mouvements sont présentés dans les colonnes « augmentation » et « diminution ».

2. Réserves

La présentation au bilan distingue les réserves propres, qui appartiennent pleinement à l'association, des réserves réglementées (réserves de trésorerie et de compensation) des établissements sous gestion contrôlée qui sont susceptibles d'être reprises par les autorités de tarification. D'une manière générale, les réserves, de même que l'ensemble des fonds associatifs, sont à mettre en rapport avec l'actif immobilisé.

NATURE DES RESERVES	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Réserves propres sous gestion non contrôlée				
Réserves statutaires ou contractuelles				
<i>Excédents affectés à l'investissement</i>	1 966 392	299 450		2 265 842
Réserves pour projet de l'entité	8 062			8 062
Autres	807 625			807 625
Sous-total	2 782 078	299 450		3 081 529
Réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée				
Réserves statutaires ou contractuelles				
<i>Excédents affectés à l'investissement</i>	5 430 318	246 622		5 676 940
<i>Excédents affectés à la couverture du BFR</i>	657 340			657 340
<i>Réserves de compensation des déficits</i>	1 199 550	343 682	168 535	1 374 698
<i>Réserves de compensation des charges d'amortissement</i>	17 921		1 991	15 930
Réserves pour projet de l'entité				
Autres				
Sous-total	7 305 130	590 304	170 526	7 724 908
TOTAL	10 087 208	889 754	170 526	10 806 437

Réserves propres

Le compte « Excédents affectés à l'investissement » constitue une réserve, dotée par affectation du résultat pour financer des projets d'investissements. Pour les structures sous gestion contrôlée, la constitution de cette réserve, avec l'accord des autorités de tarification, se monte à 5 677 k€. Pour les structures en « gestion directe », elle s'élève à 2 266 k€.

Les « autres » réserves propres sont éventuellement dotées dans les structures commerciales des établissements et services d'aide par le travail, qui peuvent voir une fraction de leur résultat affectée à ce type de réserves, par convention avec les organismes de contrôle, conformément à la réglementation en vigueur.

Les « Réserves pour projet de l'entité » correspondent à l'affectation à des fins d'investissements des excédents et des déficits pour les structures en « gestion directe ».

Réserves réglementées des établissements médico-sociaux

La rubrique « Excédents affectés à la couverture du BFR » est augmentée par affectation de résultat, sur décision des autorités de tarification pour les structures sous gestion contrôlée. Elle constitue une avance de fonds laissée à disposition des établissements concernés pour financer leur besoin en fonds de roulement.

La « Réserve de compensation des déficits » est augmentée ou diminuée conformément aux dispositions du CPOM en vigueur. Sa vocation est de permettre de financer le déficit d'un exercice donné par compensation avec les excédents antérieurs. Le compte « Réserves de compensation des charges d'amortissements » est destiné, dans les établissements sous gestion contrôlée et sur décision des autorités de tarification, à financer des charges d'amortissements des investissements de mise en sécurité, par compensation avec les excédents antérieurs affectés à cette réserve. Cette compensation s'opère par affectation de résultats.

3. Report à nouveau des structures en gestion directe

La rubrique « Reports à nouveau hors activités SMS » constate les résultats antérieurs des structures en gestion directe qui n'ont pas reçu d'affectation autre.

4. Report à nouveau des établissements médico-sociaux

Le poste « Reports à nouveau activités SMS sous gestion contrôlée » constate les résultats des exercices antérieurs des établissements médico-sociaux, approuvés par les autorités de contrôle (ou en instance d'affectation), et qui font l'objet d'une reprise au budget des exercices suivants, ou qui seront repris par des excédents futurs

Le poste « Dépenses refusées par l'autorité de tarification » est mouvementé des droits à congés payés dans le secteur des établissements sous gestion contrôlée. Les dépenses afférentes aux congés à payer et aux autres droits acquis par les salariés qui ne sont pas prises en compte en application du 3° de l'article R.314-45 du CASF, dans le calcul des tarifs accordés par les autorités de tarification, ne sont pas opposables aux financeurs, sauf en cas de fermeture totale ou partielle d'un établissement ou service, ou si ces dépenses peuvent être prises en compte dans les financements d'un exercice donné en application de l'article R.314-98 du CASF. Ces dépenses sont enregistrées en totalité par les établissements et services privés sociaux et médico-sociaux concernés et font l'objet d'une affectation après clôture de l'exercice dans un sous-compte de report à nouveau (« Dépenses non opposables aux tiers financeurs »).

F. Provisions

	NATURE DES PROVISIONS	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
REGLEMENTEES	Provision couverture fonds de roulement	801 921			801 921
	Amortissements dérogatoires	0			0
	Autres provisions	299 727	134 782	11 509	423 001
	Provision réserves plus-values nettes	1 082 616		4 781	1 077 834
	TOTAL I	2 184 264	134 782	16 291	2 302 756
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		10 132		10 132
	Provisions pour amendes & pénalités				
	Provisions pour grosses réparations				
	Autres provisions pour risques	152 409		152 409	
	Provisions pour indemnité départ en retraite	1 836 323	228 003	48 069	2 016 257
	Provisions pour impôts	11 307	1 825	6 394	6 738
	Autres provisions pour charges				
	TOTAL II	2 000 040	239 960	206 872	2 033 127
DEPRECIATIONS (autres que les comptes financiers)	Sur immobilisations :				
	- Incorporelles				
	- Corporelles	36 285		36 285	
	- Financières				
	Sur stocks et en cours	3 969	4 001	3 969	4 001
	Sur comptes clients	2 946		2 946	
DEPRECIATIONS (comptes financiers)	Autres dépréciations				
	TOTAL III	43 200	4 001	43 200	4 001
FONDS DEDIES	Dépréciation de comptes financiers				
	TOTAL IV				
FONDS DEDIES	Fonds dédiés	1 500 182	136 355	274 523	1 362 013
	TOTAL V	1 500 182	136 355	274 523	1 362 013
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		5 727 685	515 098	540 887	5 701 896

Dans le compte « autres provisions réglementées » figure une provision « Plus-values réinvesties » pour un montant de 423 k€, qui enregistre, en accord avec l'autorisation de frais de siège qui

permet d'utiliser les produits financiers de la gestion centralisée de la trésorerie pour financer des charges de fonctionnement du siège, les plus-values nettes d'impôts réalisées sur les placements financiers afin de provisionner ces sommes pour l'autofinancement d'investissements ou des charges de fonctionnement.

La provision pour indemnités de fin de carrière est constatée pour l'ensemble des salariés de l'Apei en CDI présents au 31 décembre 2025, et se répartit de la manière suivante :

Etablissement	Solde Compte au 31/12/2023	Solde Compte au 31/12/2024	Solde Compte au 31/12/2025
Siège - Direction Générale	95 708	114 713	145 071
MAS Héliodore	246 747	228 375	255 199
EEAP Calypso	116 101	140 993	136 003
ESAT Oséa - BPAS	198 064	212 619	246 763
FAM Résidences Val de dron	171 322	177 977	193 692
FV Résidences Val de dronne	39 628	43 323	50 187
FAM Le Bercaïl	85 819	80 960	81 976
FV Le Bercaïl	179 012	160 515	170 475
Résidences de l'Isle - Foyers	118 276	131 087	104 624
Résidences de l'Isle - SAVS	55 680	44 522	93 239
FV Lou Prat Doù Solelh	28 384	36 207	39 078
FV La Peyrouse	76 703	92 834	80 372
FV Lysander	258 463	281 317	316 657
Association	0	0	
EA Oséa	26 209	45 328	49 934
EA Restauvezère	23 134	29 189	33 838
ESAT Oséa - BAPC	11 529	14 247	12 229
GEM Apei	1 384	2 118	6 920
TOTAL	1 732 165	1 836 323	2 016 257

La méthode de calcul est détaillée dans la note I-B-3-f.

G. Fonds dédiés

Les fonds dédiés se décomposent ainsi :

NATURE DES FONDS DEDIES	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisations		Reports	Fonds restant à engager en fin d'exercice	
		Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépendance aux cours de deux derniers exercices
Fonds reportés liés aux legs ou donations						
Legs ou donation	79 167	7 742			71 425	
Sous-total Fonds reportés liés aux legs ou donation	79 167	7 742			71 425	
Fonds dédiés à l'investissement						
Travaux Lysander	101 650				101 650	101 650
Travaux Restructuration Foyers d'hébergement	68 729				68 729	68 729
Travaux Parking Héliodore	116 464	5 901			110 563	
Travaux Restructuration Héliodore	332 626	21 091			311 535	
Travaux rénovation siège	4 602	1 534			3 068	
Travaux Restructuration La Peyrouse	40 865	1 281			39 585	
Fonds dédiés à l'exploitation						
Fonds dédiés RTT ESAT BPAS - 2003	41 557				41 557	41 557
Fonds dédiés RTT ESAT BAPC - 2003	4 205				4 205	4 205
CNR Formation MAS Héliodore - 2012	9 849				9 849	9 849
CNR Dispositif Creton ESAT BPAS - 2016	34 101				34 101	34 101
CNR Centre ressources ESAT BPAS - 2015	8 078				8 078	8 078
CNR Accompagnement autisme ESAT BPAS - 2017	46 800				46 800	46 800
CNR Défi autismes MAS Héliodore - 2020	60 000				60 000	60 000
CNR Défi Qualité Polyhandicap MAS Héliodore - 2020	61 300				61 300	61 300
CNR Défi Qualité Polyhandicap EEAP Calypso - 2020	47 200				47 200	47 200
CNR Télémédecine FAM Le Bercaill - 2019	3 973				3 973	3 973
CNR Télémédecine MAS Héliodore - 2020	8 000				8 000	8 000
CNR Qualité de vie au travail MAS Héliodore - 2020	9 584	6 411			3 173	
CNR Matériel de communication MAS Héliodore - 2024	3 000				3 000	
CNR Matériel ALC EEAP Calypso - 2024	3 000	732			2 268	
Subv° AMI Fonds lutte contre sinistralité MAS Héliodore - 2025				59 695	59 695	
Sous-total Fonds dédiés sur concours publics	1 005 585	36 950		59 695	1 028 330	495 442
Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement						
ESMS Numérique ARS	290 092	209 326			80 765	
Sous-total Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement	290 092	209 326			80 765	
Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes						
Subvention Culture local Deluc	200				200	200
Subvention Minsitère de la Culture	8 000	803			7 197	
Sous-total Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	8 200	803			7 397	200
Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public						
Fonds dédiés sur dons affectés à Héliodore	45 329	9 387			35 942	
Fonds dédiés sur dons affectés à Calypso	2 907			6 997	9 904	
Fonds dédiés sur dons affectés à Esat	1 768	3 011		3 011	1 768	
Fonds dédiés sur dons affectés à Résidence Val de Dronne				12 500	12 500	
Fonds dédiés sur dons affectés à Résidence de l'Isle	5 831				5 831	
Fonds dédiés sur dons affectés à Le Bercaill	14 628				14 628	
Fonds dédiés sur dons affectés à Lou Prat Dou Solelh	906			1 000	1 906	
Fonds dédiés sur dons affectés à La Peyrouse	4 777			51 942	56 719	
Fonds dédiés sur dons affectés à Lysander	40 991	7 304		1 209	34 897	
Sous-total sur Fonds dédiés sur Fonds dédiés sur ressources liés à la générosité du public	117 138	19 702		76 660	174 096	
TOTAL FONDS DEDIES	1 500 182	274 523		136 355	1 362 013	495 642

H. Emprunts et dettes

DETTES	Montant brut	Degré d'exigibilité		
		A 1 an au plus	A plus d'1 an	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires (1)				
Emprunts (1) et dettes établissements de crédit (2)	12 193 205	875 711	3 228 835	8 088 659
Découvert Bancaire	24 640	24 640		
Emprunts et dettes financement divers (1)	7 733	7 733		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 031 458	1 031 458		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	5 053 153	5 053 153		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	176 805	176 805		
Autres dettes	110 856	110 856		
Dépôts des hébergés				
Produits constatés d'avance	1 940	1 940		
TOTAL	18 599 789	7 282 295	3 228 835	8 088 659
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 000 000 €			
Emprunts remboursés cours d'exercice	800 114 €			
(2) dont: _ à 2 ans au maximum à l'origine				
_ à plus de 2 ans à l'origine				

I. Comptes de régularisation passif

Les produits constatés d'avance ne concernent que des produits liés à l'exploitation normale.

III. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

A. Ventilation du chiffre d'affaires

Secteur d'activité	2023	2024	2025	var. n/n-1
Activités Médico-sociales	28 616 517	30 049 645	30 582 243	1.77%
Prix de journées (Conseils Départementaux)	14 388 946	15 936 403	16 074 346	0.87%
Dotation globale (Conseil Départemental)	773 847	850 142	1 211 570	42.51%
Dotation globale (ARS)	12 158 103	12 776 067	12 851 750	0.59%
Autres	984 581	169 353	121 377	-28.33%
Sous-Total : Produits de la tarification	28 305 477	29 731 965	30 259 043	1.77%
Forfait journalier	311 040	317 680	323 200	1.74%
Activités commerciales	3 770 434	4 069 329	4 073 782	0.11%
ESAT	2 244 621	2 396 591	2 400 203	0.15%
Entreprises Aptées	1 525 812	1 672 737	1 673 580	0.05%
Autres activités annexes	404 420	432 353	566 840	31.11%
Activités annexes	404 420	432 353	566 840	31.11%
TOTAL	32 791 371	34 551 327	35 222 866	1.94%

Les ventes internes (d'un établissement à l'autre) sont comptabilisées à la fois en produit et en charge, et s'élèvent à 1 290 158 €.

B. Résultat financier

PRODUITS FINANCIERS	2023	2024	2025
De participations			
D'autres valeur mobilières et créances actif immobilisé	9 340	9 456	9 560
Autres intérêts et produits assimilés	116 632	132 517	163 609
Reprises sur provisions	15 812		
Transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL I	141 784	141 973	173 169

CHARGES FINANCIERES	2023	2024	2025
Dotations aux amortissements et aux provisions	17 472	16 997	16 970
Intérêts et charges assimilées	308 808	340 670	319 986
Différences négatives de change			
Valeurs comptables des immobilisations financières			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL II	326 280	357 667	336 956

C. Résultat exceptionnel

PRODUITS EXCEPTIONNELS	2023	2024	2025
Sur opérations de gestion	68 164	85 554	
Sur opérations en capital	164 472	632 010	
Reprises sur provisions :			
- reprises sur provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.			
- reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations			
- reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif			4 781
- reprises sur autres provisions	21 473	11 090	11 509
Transferts de charges			
TOTAL I	254 109	728 654	16 291

CHARGES EXCEPTIONNELLES	2023	2024	2025
Sur opérations de gestion	8 911	39 429	
Sur opérations en capital	16 878	77 140	
Dotations aux amortissements et aux provisions :			
- dotations aux provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.			
- dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif		406 416	
- dotations et autres provisions	112 862	122 512	134 782
TOTAL II	138 652	645 497	134 782

RESULTAT EXCEPTIONNEL (I-II)	115 457	83 157	-118 492
-------------------------------------	----------------	---------------	-----------------

D. Résultat et impôts sur les sociétés

L'Apei Périgieux est redevable de l'impôt sur les sociétés (IS) pour les revenus des capitaux mobiliers perçus, soit, en 2025, un IS de 36 290 €.

De plus, les entreprises adaptées « Òsea » et « Restaurvèze » sont soumises à l'impôt sur les sociétés. Il s'élève à 17 008 € pour un résultat fiscal de 85 034 €.

Le résultat comptable combiné est de 711 661,40 €, et il se répartit de la manière suivante :

RESULTATS COMPTABLES	2023	2024	2025
Résultats des établissements médico-sociaux			
SIEGE-DIRECTION GENERALE	-84 681	-68 340	-133 449
MAS HELIODORE	-75 412	-204 496	-247 984
EEAP CALYPSO	84 722	137 108	228 722
ESAT OSEA - BPAS	177 154	-32 389	-93 830
FAM RVD	34 195	98 620	156 691
FV RVD	15 344	15 237	-12 732
FAM LE BERCAIL	-46 347	124 393	82 804
FV LE BERCAIL	-307 813	52 836	235 346
FH RESIDENCES DE L'ISLE	4 422	-117 124	-59 659
SAVS RESIDENCES DE L'ISLE	93 900	252 683	168 725
FV LOU PRAT DOU SOLELH	9 186	-93 225	-105 395
FV LA PEYROUSE	98 150	79 886	123 719
FV LYSANDER	236 788	220 436	91 218
	239 607	465 625	434 178
Résultats des structures en gestion directe			
ASSOCIATION	5 739	-15 608	20 638
EA OSEA	13 202	-52 967	50 957
EA RESTAUVEZERE	30 434	29 943	6 914
ESAT OSEA - BAPC	278 861	299 450	202 162
GEM Apei	8 634	52 985	-1 581
RETRAITEMENT CONSOLIDATION	1 461	1 916	-1 607
	338 331	315 720	277 484
TOTAL RESULTAT CONSOLIDE	577 939	781 345	711 661

E. Tableau de passage du résultat administratif au résultat comptable consolidé par établissement et résultat effectif global

2025	Charges	Produits	Résultat comptable	Dépenses non opposables aux tiers financeurs	Reprise résultats antérieurs	Résultat administratif
Résultats des établissements médico-sociaux						
SIEGE-DIRECTION GENERALE	1 927 153	1 793 704	-133 449	49 752		-83 697
MAS HELIODORE	5 500 119	5 252 135	-247 984	8 445		-239 538
EEAP CALYPSO	2 790 793	3 019 515	228 722	-2 541		226 181
ESAT OSEA - BPAS	3 785 260	3 691 431	-93 830	86 399		-7 431
FAM RVD Hébergement	2 401 453	2 405 240	3 787	34 898		38 685
FAM RVD Soins	1 034 629	1 187 533	152 904	-9 437		143 467
FV RVD	607 348	594 617	-12 732	8 726		-4 006
FAM LE BERCAIL Hébergement	974 160	943 941	-30 218	5 970		-24 249
FAM LE BERCAIL Soins	656 025	769 048	113 022	-3 748		109 275
FV LE BERCAIL	3 197 648	3 432 994	235 346	35 944		271 290
FH RESIDENCES DE L'ISLE	2 350 053	2 290 394	-59 659	-59 590		-119 249
SAVS RESIDENCES DE L'ISLE	1 098 444	1 267 169	168 725	77 824		246 549
FV LOU PRAT DOU SOLELH	2 223 237	2 117 843	-105 395	14 416		-90 978
FV LA PEYROUSE	1 543 984	1 667 703	123 719	14 748		138 467
FV LYSANDER	3 457 469	3 548 688	91 218	47 162		138 380
S/TOTAL	33 547 776	33 981 954	434 178	308 969	0	743 147
Résultats des structures en gestion directe						
ASSOCIATION	157 497	178 135	20 638			
EA OSEA	587 061	638 018	50 957			
EA RESTAUVEZERE	1 430 819	1 437 733	6 914			
ESAT OSEA - BAPC	5 414 992	5 617 154	202 162			
GEM Apei	97 442	95 862	-1 581			
Retraitement de consolidation	-1 257 907	-1 259 514	-1 607			
S/TOTAL	6 429 904	6 707 388	277 484			
Résultat consolidé	39 977 681	40 689 342	711 661			

L'excédent ou déficit effectif global correspond au résultat de l'exercice de l'entité gestionnaire corrigé des augmentations de contributions financières des autorités de tarification finançant les déficits des exercices antérieurs ou des diminutions de contributions financières des autorités de tarification reprenant les excédents des exercices antérieurs des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (augmentations et diminutions dénommées dans le tableau ci-avant « reprises du résultat antérieur »).

Tableau de détermination du résultat effectif global

	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
Résultat Comptable	577 939	781 345	711 661
<i>+/-Reprise du résultat antérieur</i>	<i>-23 892</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Excédent ou Déficit Effectif Global	554 047	781 345	711 661
<i>Dont résultat effectif sous gestion propre</i>	<i>338 331</i>	<i>315 720</i>	<i>277 484</i>
<i>Dont résultat effectif sous gestion contrôlée</i>	<i>215 716</i>	<i>465 625</i>	<i>434 178</i>

IV. AUTRES INFORMATIONS

A. Engagements hors-bilan

1. Dettes garanties par des sûretés réelles

Les dettes garanties par des sûretés réelles se décomposent ainsi :

- Emprunt n° 1177559 Caisse des dépôts et consignations pour le FV « Lysander » : caution solidaire de la ville de Bassillac.
- Emprunt n° 70006356808 Crédit agricole pour l'EEAP « Calypso » : caution solidaire de la ville d'Atur.
- Emprunt n° 9853452 Caisse d'Epargne pour la MAS « Héliodore » : caution solidaire de la ville de Boulazac-Isle-Manoire à hauteur de 50% du prêt.
- Emprunt n° 10000079797 Crédit Agricole pour le FAM/FV « Résidence Val de Dronne » : caution solidaire de la ville de Ribérac à hauteur de 50% du prêt.
- Emprunt n°10000617045 Crédit agricole pour le FAM/FV « Résidence Val de Dronne » : caution solidaire du Conseil départemental de la Dordogne à hauteur de 50% du prêt.

2. Crédit-bail

TABLEAU FINANCIER RELATIF AU CREDIT-BAIL EN COURS

Nature	Prix d'achat résiduel	redevance de l'exercice	à moins d'1 an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans	Total restant dû
Mobilier	767 €	4 689 €	4 680 €	4 290 €		8 971 €
Immobilier						
Total engagement	767 €	4 689 €	4 680 €	4 290 €	- €	8 971 €

3. Compte épargne-temps (CET)

Le compte épargne-temps permet à tout salarié d'accumuler des droits à des congés rétribués ou de bénéficier d'une rémunération différée s'il n'a pas pris tous les jours de congés ou de repos auxquels il avait droit. L'épargne-temps est placée sur un fonds commun de placement dédié. Au 31 décembre 2025, la capitalisation des jours de congés épargnés est valorisée à 691 813 € pour l'ensemble des salariés. La valorisation au 31 décembre 2025 des titres du fonds commun de placement détenus est de 703 390 €.

4. Heures supplémentaires

La dette envers les salariés au titre des heures supplémentaires à la date d'arrêté des comptes ne sont pas valorisées, car l'impact sur les comptes annuels n'est pas significatif.

B. Effectifs au 31/12/2025

Effectifs salariés en ETP au 31/12/	2023	2024	2025	Var. N/N-1
CDI Cadre	32.82	34.70	35.35	+1.87%
CDD cadre	0.00	0.00	0.00	+0.00%
<i>Sous-total Cadre</i>	<i>32.82</i>	<i>34.70</i>	<i>35.35</i>	<i>+1.87%</i>
CDI Non-cadre	409.19	406.31	399.39	-1.70%
CDD Non-cadre	72.69	67.54	75.00	+11.05%
<i>Sous-total Non-cadre</i>	<i>481.88</i>	<i>473.85</i>	<i>474.39</i>	<i>+0.11%</i>
Total général effectifs salariés (ETP)	514.70	508.55	509.74	+0.23%
Travailleurs handicapés (ETP)	224.60	227.53	223.10	-1.95%
TOTAL GENERAL en ETP	739.30	736.08	732.84	-0.44%

C. Rémunérations des trois dirigeants les mieux rémunérés

Aucun administrateur ne perçoit de rémunération.

La somme des rémunérations brutes des trois dirigeants les mieux rémunérés est de 288 067€.

D. Honoraires Commissaires aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes comptabilisés en 2025 s'élèvent à 40 k€.

E. Situation financière

1. Capacité d'autofinancement

	2023	2024	2025
Résultat net	577 939	781 345	711 661
+ Dotations aux amort. et provisions			
Exploitation	1 791 581	2 039 135	2 025 517
Financières	17 472	16 997	16 970
Exceptionnelles	112 862	528 928	134 782
- Reprise sur amort. et provisions			
Exploitation	42 313	56 329	250 073
Financières	15 812		
Exceptionnelles	21 473	11 090	16 291
- Produits de cession éléments actifs	49 135	525 783	11 259
- Q-P subv. Invest. Virée au résultat	113 929	106 227	101 683
+ Valeur nette comptable actifs cédés	16 878	77 140	56 973
+ Engagement à réaliser (Fonds dédiés)	-43 271	-174 116	-138 169
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	2 230 798	2 570 001	2 428 429

2. Tableau de financement

Tableau de variation de trésorerie

Libellé	2 023	2 024	2 025
Resultat net	577 939	781 345	711 661
Neutralisation DAP	1 921 915	2 585 060	2 177 269
Neutralisation autres charges non décaissables	98 818	107 293	193 328
Neutralisations produits non encaissables	-367 874	-903 697	-653 829
Capacité d'autofinancement	2 230 798	2 570 001	2 428 429
Avances sur commandes & stocks	-35 527	937	50 941
Créances clients	-539 440	67 284	-171 041
Autres créances	356 493	298 560	-683 918
Dettes fournisseurs	-12 805	139 369	126 542
Dettes fiscales et sociales	46 221	18 381	681 115
Autres dettes	30 736	-38 685	28 400
Compte de liaison exploitation	0	0	0
Compte de régularisation	46 007	-58 292	-105 893
Impact de la variation du BFR sur la trésorerie	-108 314	427 555	-73 853
Remboursements et nouveaux emprunts	1 293 725	-766 167	205 405
Subvention d'équipement	5 750	2 827	104 859
Compte de liaison investissements	0	0	
Variation fonds associatifs	0	0	
Impact de la variation du financement sur la trésorerie	1 299 475	-763 340	310 264
Acquisitions immobilisations incorp. et corp.	-1 122 994	-1 776 660	-6 342 444
Acquisitions Autres immobilisations	-1 662 759	-1 376 007	2 732 711
Dettes sur immobilisations	57 327	-128 594	116 756
Cessions	55 703	525 783	11 259
Dépôts et cautionnement	7 278	-6 663	-4 228
Impact des investissements sur la trésorerie	-2 665 445	-2 762 140	-3 485 945
Variation Trésorerie nette	756 514	-527 924	-821 105
Trésorerie d'ouverture	9 640 188	10 396 702	9 868 779
Trésorerie de clôture	10 396 702	9 868 779	9 047 673
Variation Trésorerie nette	756 514	-527 924	-821 105

F. Situation de l'actif réalisable et disponible, et du passif exigible

Le tableau de la situation de l'actif réalisable et disponible, et du passif exigible comprend toutes les créances et dettes dont l'échéance est à moins d'un an, et les disponibilités. Les valeurs mobilières de placement, aisément transformables en liquidités, sont assimilées aux disponibilités. Les produits à recevoir, et les charges à payer sont inclus dans le tableau. En fin, les résultats antérieurs sous contrôle de tiers financeurs, qui restent à restituer, sont pris par prudence pour leur montant total quel que soit l'échéance.

ARDPE	2024	2025
Actif réalisable et disponible		
Prêts		
Autres immobilisations financières	56 681	60 908
Avances, acomptes sur commandes	92 189	30 652
Créances clients et comptes rattachés	3 448 763	3 622 749
Autres Créances	798 192	1 482 110
<i>Sous-total</i>	4 395 825	5 196 419
Disponibilités	9 856 479	9 060 013
Total	14 252 303	14 256 432
Passif exigible		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	-341 988	-269 299
Emprunts et dettes financières (à - 1 an)	802 400	875 711
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	904 916	1 031 458
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	4 372 038	5 053 153
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	60 049	176 805
Autres dettes	82 456	110 856
Total	5 879 870	6 978 682

G. Comparabilité : bilan et compte de résultat arrêté N-1

Bilan Actif - APEI PERIGUEUX

Bilan Combiné - Actif arrêté au 31/12/2024				
Libellé	Brut	Amortist	Net	Net A-1
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement	192 409	108 826	83 583	28 512
Autres immobilisations incorporelles	571 602	436 874	134 728	196 042
Immobilisations incorporelles en cours	25 678		25 678	
Immobilisations Corporelles				
Terrains	1 240 271	479 613	760 658	777 759
Constructions	36 911 134	22 877 494	14 033 640	13 854 168
Installations techniques, matériel et outilla	4 019 458	3 222 868	796 591	929 054
Autres immobilisations corporelles	4 472 347	3 645 268	827 079	790 717
Immobilisations corporelles en cours	4 462 307	36 285	4 426 022	3 156 689
Immobilisations Financières				
Créances rattachées à des participations	10		10	10
Autres titres immobilisés	985 430		985 430	984 686
Prêts				
Autres immobilisations financières	56 681		56 681	50 018
Total (I)	52 937 328	30 807 228	22 130 100	20 767 656
Comptes Liaisons (1)				
Total (II)				
Actif Circulant				
Stocks et en cours				
Matières premières, approvisionnements	64 075		64 075	50 667
Autres approvisionnements	11 618		11 618	14 750
En cours de production de biens et servic				3 094
Produits intermédiaires et finis	13 296	3 969	9 327	5 648
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur com	92 189		92 189	104 674
Créances (2)				
Créances redevables et comptes rattaché	3 451 708	2 946	3 448 763	3 518 992
Autres créances	701 376		701 376	999 936
Valeurs mobilières de placement	12 300		12 300	12 300
Disponibilités	9 856 479		9 856 479	10 426 292
Charges constatées d'avance	132 975		132 975	125 732
Total (III)	14 336 017	6 915	14 329 102	15 262 084
Charges à répartir sur plusieurs exerci	184 577		184 577	201 573
Total (IV)	184 577		184 577	201 573
Primes de remboursement des obligati				
Total (V)				
Ecart de conversion (actif)				
Total (VI)				
Total Actif	67 457 921	30 814 143	36 643 778	36 231 313
(2) Dont à moins d'un an :			4 150 139	4 518 929
(2) Dont à plus d'un an :				

Bilan Passif - APEI PERIGUEUX

Bilan Combiné - Passif arrêté au 31/12/2024		
Libellé	Net	Net A-1
Fonds Propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 542 543	2 542 543
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Dons et legs		
Subventions d'investissement		
Réserves		
Excédents affectés à l'investissement	7 396 710	6 947 198
Réserve de compensation	1 417 471	1 263 139
Réserve de couverture du BFR	1 257 340	1 257 340
Autres réserves	15 687	15 687
Report à nouveau		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	701 696	233 913
Dép. refusées par l'aut. de tarif. ou innop. aux ti		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	-341 988	-23 892
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-1 105 969	-930 376
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)(1)	781 345	577 939
Subventions d'investissement (non renouvelables)	904 028	1 007 428
Provisions réglementées		
Couverture du besoin en fonds de roulement	1 101 648	992 122
Amort. dérogatoires et provisions pour renouvlt de		
Réserves des plus-values nettes d'actif	1 082 616	676 200
Immobilisations grevées de droit		
Total (I)	15 753 127	14 559 239
Comptes de liaison		
Total (II)		
Provisions pour risques	2 000 040	1 738 714
Provisions pour charges		
Fonds dédiés	1 500 182	1 674 298
Total (III)	3 500 221	3 413 011
Dettes (3)		
Emprunts et Dettes auprès des etab. de credit (2)	11 995 533	12 803 589
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs	726	680
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	904 916	765 547
Dettes fiscales et sociales	4 333 953	4 315 572
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	60 049	188 642
Autres dettes	22 999	61 730
Produits constatés d'avance	72 254	123 303
Total (IV)	17 390 430	18 259 063
Ecart de conversion (passif)		
Total (V)		
Total Passif	36 643 778	36 231 313
(1) Dont résultat sous contrôle de tiers financeurs	465 625	239 607
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banques		41 889
(3) Dont à moins d'un an :	6 207 472	6 286 923
(3) Dont à plus d'un an :	11 193 133	11 972 140

Compte de résultat / Charges - APEI PERIGUEUX

Compte de Résultat Combiné - Charges arrêté au 31/12/2024		
Libellé	Net	Net A-1
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	4 478	838
Variation de stock achats de marchandise		1 036
Achats de matières premières et fournitures	1 254 255	1 174 125
Variation de stocks matières premières et fourniture.	-16 848	11 129
Achats autres approvisionnements	38 378	47 272
Variation de stock achats autres appro.	6 571	-1 898
Achats non stockés de matières et fournitures	2 604 553	2 296 925
Services extérieurs et autres	5 246 328	5 024 008
Impôts taxes et versements assimilés sur rémunération	1 689 161	1 692 078
Impôts, taxes et versements assimilés autres	155 061	142 077
Salaires et traitements	18 555 202	18 124 344
Charges sociales	6 632 549	6 256 678
Dotations aux amortissements des immobilisations	1 717 850	1 704 603
Dotations aux amort charges exploit réparties		
Dot aux dépréciations et prov sur actif circulant	6 915	3 284
Dot aux dépréciations et prov risques et charges	314 371	83 694
Autres charges	56 240	109 007
Total (I)	38 265 062	36 669 201
Déficit ou excédent transféré		
Total (II)		
Charges financières		
Dotations aux amortissements et provisions	16 997	17 472
Intérêts et charges assimilées	340 670	308 808
Différences négatives de change		
Charges nettes s/cession valeurs mobil.de placement		
Total (III)	357 667	326 280
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur op de gestion ex couran	39 429	8 911
Charges exceptionnelles sur op de gestion ex ant.		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	77 140	16 878
Dotations aux amort et prov couverture BFR		
Dotations aux amort et prov renouv immos		
Dotations aux amort plus val nettes d'actif	406 416	
Dotations aux autres prov règlementées	122 512	112 862
Engagements à réaliser / ress. affectées	30 153	81 940
Total (IV)	675 650	220 591
Impôts sur les sociétés	21 668	24 418
Total (V)	21 668	24 418
Total Charges	39 320 047	37 240 491

Compte de résultat / Produits - APEI PERIGUEUX

Compte de Résultat Combiné - Produits arrêté au 31/12/2024		
Libellé	Net	Net A-1
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises	6 650	4 383
Production vendue de biens et services	2 119 705	1 963 543
Production vendue divers	2 691 737	2 517 575
Production stockée ou déstockage production	1 271	393
Production immobilisée		
Dotations et produits de la tarification	29 731 965	28 305 477
Subventions d'exploitation et participations	655 300	623 963
Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	56 329	42 313
Tranferts de charges	201 745	315 277
Autres produits	3 561 796	3 524 402
Total (I)	39 026 497	37 297 325
Excédent ou déficit transféré		
Total (II)		
Produits financiers		
Produits des participations et immobilisations financières	9 181	9 055
Produits des autres VMP, escomptes divers et autres	132 793	116 917
Différences positives de change		
Produits nets sur cession valeur mobilière placement		
Reprises sur provisions		15 812
Transferts de charges		
Total (III)	141 973	141 784
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	85 554	68 164
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	632 010	164 472
Reprise de provisions règlement couverture BFR		
Reprise de provisions règlement renouvel immos		
Reprise de provisions règlement plus values net actif		
Reprise sur autres provisions règlementées	11 090	21 473
Report ressources non utilisées des exercices antérieurs	204 269	125 211
Transferts de charges		
Total (IV)	932 922	379 320
Total Produits	40 101 392	37 818 429
Total Charges	39 320 047	37 240 491
RESULTAT	781 345	577 939

LVDS Centre Ouest

Siège Social : 3 chemin des Versannes - CS 20099 - 87203 **SAINT-JUNIEN**

Bureau : 68 rue Armand Barbès - 87100 **LIMOGES**

Bureau : 13 place du Général de Gaulle - 16700 **RUFFEC**

LVDS Massif Central

Siège Social : 2-3 parc d'activités du Bois Saint-Michel - 19200 **USSEL**

Bureau : 8 avenue de la gare - 19400 **ARGENTAT**

LVDS Périgord

Siège Social : 13 rue Romaine - BP 4034 - 24004 **PÉRIGUEUX** Cedex

Bureau : 6 place de l'Hôtel-de-Ville - 24260 **LE BUGUE**

Bureau : 6 et 8 boulevard Eugène Leroy - 24200 **SARLAT**

LVDS Expertise Terrasson

Z.I. Du Coutal - 8 rue Jean-Baptiste SAY - 24120 **TERRASSON**

LVDS Expertise Tulle

58 bis avenue Victor Hugo - 19000 **TULLE**

AGRILIM Gestion

Siège Social : 58 bis avenue Victor Hugo - 19000 **TULLE**

Bureau : 11 bis avenue du Général de Gaulle - 19140 **UZERCHE**

SERIN Expertise

16 A Cours Sablon - 63000 **CLERMONT-FERRAND**

Cabinet AUCHABIE

20 avenue Édouard Herriot - 19100 **BRIVE-LA-GAILLARDE**

Z&M Conseil

1 rue Martinet - 23000 **GUÉRET**

Cabinet LARRIBE-VALVO

11 rue de la Fontaine Bleue - CS 10113 - 19103 **BRIVE-LA-GAILLARDE** Cedex

LVDS Audit

Siège Social : 11 rue de la Fontaine Bleue - CS 70119 - 19103 **BRIVE-LA-GAILLARDE** Cedex

Bureau : 16 A Cours Sablon - 63000 **CLERMONT-FERRAND**

AUDY & ASSOCIÉS

Siège Social : 19 avenue de Messine - 75008 **PARIS**

Bureau : 2-3 parc d'activités du Bois Saint-Michel - 19200 **USSEL**

Audit Arnaudeau et Associés

68 rue Armand Barbès - 87100 **LIMOGES**